

**M. le président.** Je suis saisi de quatre amendements, n<sup>os</sup> 13, 15, 21 et 23, qui peuvent faire l'objet d'une présentation commune.

La parole est à M. Yanick Paternotte, pour les soutenir.

**M. Yanick Paternotte.** Dans le même esprit d'ouverture, je souhaite en effet présenter ces quatre amendements, dont un de repli. Il s'agit à nouveau de la convergence public-privé, et en particulier de la prise en compte, pour le calcul des pensions, des vingt-cinq meilleures années dans le privé et des six derniers mois dans le public. Cette différence crée très clairement une inégalité devant la retraite,...

**Mme Martine Billard.** Mais non !

**M. Yanick Paternotte.** ...quand on sait en outre que, dans bien des cas aujourd'hui, les retraites publiques sont supérieures aux retraites privées.

**Mme Martine Billard.** C'est faux ! Vous auriez dû venir en commission des affaires sociales !

**M. Roland Muzeau.** Lisez le rapport !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Denis Jacquat,** *rapporteur.* Cette série d'amendements porte sur la question des vingt-cinq ans et des six mois pour le calcul des pensions de retraite, dont on nous parle très souvent. Il faut reconnaître que l'idée d'une convergence peut a priori paraître séduisante, mais une analyse approfondie a montré qu'il n'y avait pas de différence majeure entre le public et le privé en termes de taux de remplacement. Aussi la commission a-t-elle émis un avis défavorable.

**M. André Schneider.** Très bien !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Georges Tron,** *secrétaire d'État.* Monsieur Paternotte, vous avez raison, dans une logique de convergence entre le public et le privé, de vouloir des précisions sur ce qui différencie les deux régimes et d'avancer des propositions sur le mode de calcul des pensions. C'est parfaitement légitime. Je tiens à vous dire que le Gouvernement a souhaité adopter à cet égard une démarche purement pragmatique. Dans ce cadre, il a constaté que le montant des pensions versées sur la base des vingt-cinq meilleures années, dans le secteur privé, et des six derniers mois, dans le secteur public, avec dans ce dernier cas la prise en compte de 20 % seulement des primes dans l'assiette,...

**M. Roland Muzeau.** Eh oui !

**M. Georges Tron,** *secrétaire d'État.* ...ne variait pas sensiblement d'un régime à l'autre. De fait, ces deux dispositifs radicalement différents, avec un taux de remplacement assuré dans un cas et non dans l'autre, aboutissent approximativement à une pension de même montant. Il faut bien sûr tenir compte des différences dans la fonction publique, notamment entre les différentes fonctions publiques, dues notamment à l'inclusion en catégorie A de l'ensemble des agents de l'éducation nationale.

Dès lors que les pensions sont à peu près du même montant, le Gouvernement a considéré qu'il n'était pas nécessaire de revenir sur la période de référence. C'est la raison pour laquelle j'émet un avis défavorable.

**M. André Schneider.** Très bien !

**M. Roland Muzeau.** C'est le risque quand on signe les amendements du MEDEF sans les lire !

**M. le président.** La parole est à M. Yanick Paternotte.

**M. Yanick Paternotte.** Avec Dominique Tian et mes autres collègues, nous n'avions, monsieur le secrétaire d'État, aucun espoir de voir adopter ces amendements ; nous souhaitions simplement porter le message de l'opinion publique.

**Mme Martine Billard.** Oh ! Des 53 % de Français qui souhaitent le maintien de la retraite à soixante ans ?

**M. Yanick Paternotte.** Cette opinion publique qui ne manifeste pas, silencieuse, est très attachée à l'égalité entre le public et le privé. Toutes les mesures de convergence que nous pouvons prendre vont dans le sens de l'égalité et de l'équité souhaitées par les Français. C'est dans cet esprit que nous avons déposé ces amendements d'appel, que je retire volontiers.

**M. le président.** La parole est à Mme Marisol Touraine.

**Mme Marisol Touraine.** Cette stigmatisation des fonctionnaires, monsieur le député, est insupportable. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*) Bien au-delà des personnes qui ont manifesté l'autre jour dans la rue, les Français n'ont pas envie qu'on les oppose les uns aux autres. Aujourd'hui, le Gouvernement, par la bouche de M. Tron, explique qu'après mûre réflexion, il ne serait pas opportun de modifier le mode de calcul de la retraite des fonctionnaires. Il y a quelques mois, le discours était tout autre : dans les premières propositions qui ont surgi dans la presse, lorsque vous en étiez encore au banc d'essai,...

**M. Arnaud Robinet.** Dans la presse, madame Touraine !

**Mme Marisol Touraine.** ...nous avons vu apparaître, énoncée par certains membres du Gouvernement et responsables de la majorité, l'idée que les fonctionnaires étaient trop bien traités, que le calcul de leur retraite sur les six derniers mois était insupportable. Le Gouvernement s'est entre-temps aperçu que, s'il lui fallait intégrer les primes versées aux fonctionnaires, qui n'entrent pas aujourd'hui en ligne de compte dans le calcul des pensions, l'ardoise serait extrêmement élevée.

Je reconnais à M. Paternotte un certain courage, car ce qu'il dit aujourd'hui, c'est ce que toute la majorité disait il y a quelques mois !

**M. André Schneider.** Ce n'est pas vrai ! Vous n'avez pas le monopole de la fonction publique ! Nous aussi, nous sommes fonctionnaires !

**Mme Marisol Touraine.** C'est toute la majorité qui expliquait qu'il fallait casser du sucre sur le dos des fonctionnaires, qu'en les mettant à la diète, en réduisant leurs retraites, on rétablirait les comptes de notre pays ! C'était évidemment faux, et le Gouvernement a été contraint de reculer. Il doit à présent le reconnaître, et reconnaître qu'à force de chercher

à monter les Français les uns contre les autres, à faire des fonctionnaires les boucs émissaires de sa politique,...

**M. André Schneider.** N'importe quoi ! Vous ne croyez pas un mot de ce que vous dites !

**Mme Marisol Touraine.** ...il s'engage dans une impasse ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

**M. le président.** La parole est à M. Georges Tron, secrétaire d'État.

**M. Georges Tron, secrétaire d'État.** Madame Touraine, si vous vouliez être un peu objective, vous diriez peut-être que vous êtes plutôt contente d'entendre le Gouvernement s'exprimer ainsi. Si, dès que le Gouvernement s'exprime, on cherche par tous les moyens à détourner les choses, y compris – pardon de le dire – en tronquant l'information, on n'en finit pas !

Je vous l'affirme de la façon la plus claire qui soit : depuis le moment où j'ai été appelé au Gouvernement, pas une seule seconde ni Éric Woerth ni moi-même ni le Premier ministre ni le Président de la République n'avons songé à remettre en cause la règle des six mois,...

**M. Roland Muzeau.** Vous avez oublié Guéant !

**M. Georges Tron, secrétaire d'État.** ...et jamais le Gouvernement n'a dit autre chose. Je vous donne acte que la presse a pu nous prêter de tels propos. Cela me permet de vous conseiller de lire la presse avec un peu plus de circonspection. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. Denis Jacquat, rapporteur.** Mme Touraine a parlé de la majorité en généralisant. Nous avons été interpellés à maintes reprises sur le sujet de la convergence, en particulier par des personnes déplorant que nous n'allions pas assez loin. C'est pourquoi nous avons constitué au sein du groupe UMP, à la demande de Jean-François Copé, un groupe de travail sur la convergence public-privé, conduit par Michel Heinrich. Il ne s'agit pas de semer la haine, mais de réfléchir, parce que nous avons été interpellés. Une réflexion est donc conduite et un rapport sera rédigé. Il s'agit d'étudier sereinement la demande de convergence qui existe au niveau national.

**M. André Schneider.** Très bien !

(*Les amendements n<sup>os</sup> 13, 15, 21 et 23 sont retirés.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Luc Préel, pour soutenir l'amendement n° 513.

**M. Jean-Luc Préel.** J'ai bien conscience, en défendant cet amendement, que j'ai peu de chance d'être suivi par le secrétaire d'État.

**M. Christian Hutin.** Il faut le retirer tout de suite !

**M. Jean-Luc Préel.** Je souhaite cependant m'exprimer sur son objet. Le Nouveau Centre, comme vous le savez, est très attaché à l'équité. Or notre pays dispose de trente-huit régimes différents, avec des variations sur les taux de cotisation, les bases de référence, les pensions versées. Nous souhaitons aller, comme vous avez dû le comprendre depuis la semaine dernière, vers un régime unique et universel, si possible à points ou, mieux encore, à comptes notionnels. Même si les taux de remplacement sont aujourd'hui très proches entre le privé et le public, comme vous venez de le rappeler, monsieur le secrétaire d'État, il reste deux différences majeures : le taux de cotisation et la période de référence. Le projet de loi prévoit l'alignement du taux de cotisation en dix ans mais ne change pas la période de référence. Une mesure complémentaire paraît donc nécessaire. Il serait de notre point de vue souhaitable d'aligner progressivement le régime des fonctionnaires, dont la période de référence est basée sur les six derniers mois, sur celui du privé, où elle est basée sur les vingt-cinq meilleures années, afin d'assurer l'équité et la pérennité de notre système par répartition. Cet amendement permet de le faire de façon très progressive, sur douze ans et demi.

Il conviendrait certes – je vous ai entendu, monsieur le secrétaire d'État – d'inclure les primes dans le calcul des pensions. Je sais que cela pose un problème car les primes ne sont pas également réparties entre les différents fonctionnaires, notamment entre ceux de l'éducation nationale et les autres. Il n'en demeure pas moins que l'évolution vers un régime unique et universel permettrait de résoudre bien des problèmes, car ces bases de référence sont mal comprises par nos concitoyens.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Denis Jacquat, rapporteur.** Jean-Luc Préel a de la constance et défend ses idées jusqu'au bout, toujours avec sagesse.

**Mme Martine Billard.** En général, il retire ses amendements !

**M. Denis Jacquat, rapporteur.** Ce problème n'existerait pas aujourd'hui si, au moment de la création de la sécurité sociale, un seul régime avait été institué. La commission est consciente qu'il s'agit d'un problème bien réel, mais elle a émis un avis défavorable.

**M. André Schneider.** Très bien !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Georges Tron, secrétaire d'État.** Comme l'a très justement rappelé le rapporteur, M. Préel a posé plusieurs fois la question, notamment en commission, et sa constance l'honore. Je maintiens l'avis que j'ai donné en réponse aux amendements de M. Tian et M. Paternotte, en apportant les précisions suivantes. Si les primes sont déjà incluses pour 20 % d'entre elles dans l'assiette de cotisation des fonctionnaires, par le biais du régime additionnel de la fonction publique, ces 20 % couvrent en réalité 80 % de leur montant. Le vrai problème des primes est le maquis qu'elles constituent. Il est très difficile de s'y retrouver. L'élargissement à la fonction publique territoriale et à la fonction publique hospitalière de la prime de fonction et de résultats par le texte sur le dialogue social permettra d'y voir plus clair et d'avancer, plus tard, sous une forme ou sous une autre, vers la convergence.

(*L'amendement n° 513 n'est pas adopté.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Luc Préel, pour soutenir l'amendement n° 516.

**M. Jean-Luc Préel.** Il est défendu.

(*L'amendement n° 516, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.*)

**M. le président.** La parole est à M. Yanick Paternotte, pour soutenir l'amendement n° 25.

**M. Yanick Paternotte.** Cet amendement vise à introduire après le premier alinéa de l'article L. 15 du code une rédaction traitant de ce que l'on appelle le « coup du chapeau ».

Cette pratique, qui existe dans un certain nombre de secteurs de la fonction publique, consiste à accorder une promotion quelques mois avant la retraite, parfois même dans des corps hors catégorie – comme au ministère de l'intérieur.

Dénoncé dans un rapport de la Cour des comptes en 2003, « le coup du chapeau » permet d'asseoir la retraite sur un traitement plus élevé, ce qui aboutit au versement d'une pension pouvant représenter jusqu'à 100 % du dernier traitement avant « le coup du chapeau ». Cela contourne quelque peu l'esprit d'équité qui nous est cher à tous.

**Mme Martine Billard.** On a du mal à vous croire !

*(L'amendement n°25, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi d'un amendement n° 14.

La parole est à M. Yanick Paternotte.

**M. Yanick Paternotte.** Monsieur le président, puis-je défendre en même temps les quatre amendements suivants ?

**M. le président.** Tout à fait. Veuillez poursuivre, mon cher collègue.

**M. Yanick Paternotte.** les amendements n°s 14, 16 et 22 sont des amendements de repli, dans l'esprit de la demande d'un rapport sur la convergence entre le public et le privé en matière de retraites.

Quant aux amendements n°s 24 et 26, ils sont également de repli après le rejet de notre amendement n° 25.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur les cinq amendements ?

**M. Denis Jacquat, rapporteur.** La commission a bien étudié ces propositions, mais elles n'aboutiraient qu'à remonter quelques mois ou quelques années en arrière dans l'analyse du problème de la convergence. Je rappelle que le rapport demandé devrait aborder toutes les questions posées à travers ces amendements. Quand nous aurons ce rapport, nous pourrions réfléchir et prendre des décisions dans le sens de la convergence. L'avis est donc défavorable sur les cinq amendements.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Georges Tron, secrétaire d'État.** Même avis.

**M. le président.** Monsieur Paternotte, maintenez-vous l'amendement n° 14 ?

**M. Yanick Paternotte.** Oui, monsieur le président.

*(L'amendement n° 14 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° 16 ?..

**M. Yanick Paternotte.** je le retire, monsieur le président, ainsi que l'amendement n° 22.

*(Les amendements n°s 16 et 22 sont retirés.)*

**M. le président.** Maintenez-vous l'amendement n° 24 ?

**M. Yanick Paternotte.** Oui, monsieur le président, ainsi que l'amendement n° 26. Ces amendements de repli sur le « coup du chapeau » proposent que le Gouvernement remette au Parlement un rapport détaillant les dispositions qu'il compte prendre pour supprimer cette pratique. Comme notre proposition est basée sur les conclusions d'un rapport de la Cour des comptes, je ne doute pas que le groupe SRC y soit sensible.

*(Les amendements n°s 24 et 26, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)*